

# LE SMEDEN-FO REFUSE DE PARTICIPER À LA DESTRUCTION DE LA SANTÉ SCOLAIRE

Le SMedEN-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, n'a pas participé et ne participera pas aux groupes de travail convoqués par le ministère qui ont pour objectif de mettre en place la contre-réforme issue des assises de la santé scolaire.

En 2026, il y aurait entre 800 et 900 médecins scolaires pour 12 millions d'élèves. Près de 45% des postes ouverts au concours ne sont pas pourvus.

À l'extérieur des établissements, le manque de professionnels médico-psycho-sociaux empêche les suivis et les prises en charge. Nous ne comptons plus le nombre d'élèves sous traitement psychotropes dans les établissements et les internats. Les cellules d'écoute psychologiques suite à des tentatives de suicide se multiplient.

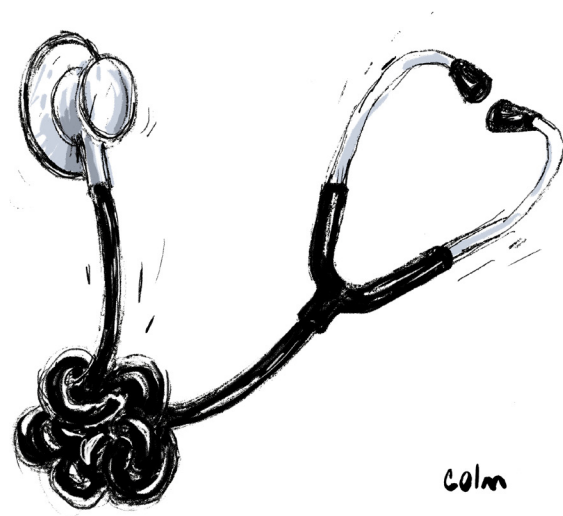
Pourtant, dans la continuité des mesures issues des « Assises de la Santé scolaire » (boycottées par FO), le ministère voudrait nous faire valider :

- des projets de protocole en santé mentale 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés pour pallier le manque de personnels qualifiés, avec les conséquences que cela implique en termes de responsabilités et de risques réels pour les élèves qui pourraient être mal orientés et mal accompagnés.

- Une instruction de la DGESCO vers l'Agence Régionale de Santé pour une protocolisation des prises en charge des élèves qui devraient « rentrer dans des cases ». Ces logiques procédurales font perdre leur autonomie professionnelle aux personnels de santé scolaire. C'est la standardisation des réponses apportées au détriment des particularités de chaque situation. Étudier la situation d'un élève demande du temps et des échanges entre professionnels, or nous n'avons ni assez de temps ni assez de personnels.

- Un projet de changement de la loi sur les plans d'accompagnement personnalisé (PAP) officialisant l'absence de médecins scolaires.

A cela s'ajoutent : le recrutement de référents « *santé mentale* » non qualifiés, la création de la fonction de PsyEN Conseiller Technique en santé mentale et le regroupement des quatre corps (INFENES, ASS, PsyEN et médecins) sous l'autorité du DASEN, la mutualisation des missions pour compenser la pénurie de personnel et l'extension du champ d'intervention au 1<sup>er</sup> degré sans les moyens adéquats.



**NOUS NE VOULONS PAS DE CETTE RÉFORME ! NOUS VOULONS DES MOYENS !**

Alors que les médecins voyaient en ces assises une occasion de poser sérieusement les problèmes inhérents à la médecine scolaire, les principaux obstacles n'ont pas été évoqués, le ministère se concentrant en grande partie sur la santé mentale, grande cause nationale.

La formation de secouriste en santé mentale ne réglera pas le problème de la psychiatrie pédiatrique dans notre pays d'autant qu'elle pourra être proposée par un parcours M@gistère.

La formation et le recrutement de professionnels de santé est le seul recours à des prises en charge de qualité. Quel sens accordé à des délais de prise en charge supérieurs à 2 ans ? » Le ministère peut s'enorgueillir d'une formation pour repérer les jeunes en souffrance dans chaque établissement s'il n'y a pas de prise en charge à l'interne et de soins ensuite...

L'organisation de coupe fil peut être organisée mais comme le fil est cassé, cette action mise en avant est complètement inutile. Au lieu d'avoir un réel plan d'investissement, les mesures proposées n'ont témoigné que d'une gestion de la pénurie des personnels :

■ Suppression de l'expertise médicale pour les PAP, gageant d'une mise en place des aménagements plus compliquée au collège et au lycée ;

■ Réalisation d'une seule visite médicale à l'entrée dans la formation dans les LP (au lieu d'une par année, au cours de la formation, actuellement).

Pire encore, les personnels vont devoir faire face à un surcroît de travail et se concentrer sur la détection des troubles dans la petite enfance venant ainsi complètement désorganiser les services :

■ participation des personnels infirmiers, assistantes sociales et psychologues à la visite des 6 ans (sans budgétisation de moyens supplémentaires) et alors que ces personnels ne sont pas formés,

■ réalisation de la visite de 3 ans là où il y a pénurie de médecins dans les services de PMI. Un véritable cadeau empoisonné...

Alors répondre aux objectifs fixés par la loi (visite de 6 ans), vouloir faire de la santé mentale une cause nationale : c'est louable ! Mais pas avec cette méthode ni ces mesures !



## LE SMEDEN-FO ET LA FNEC FP-FO REVENDIQUENT :

► L'arrêt de l'austérité salariale et un vrai salaire pour les médecins de l'Education Nationale (ce n'est pas en proposant une « prime d'installation » que le recrutement sera plus efficient) avec une grille au moins égale à celle des Médecins Inspecteur de santé publique avec un indice sommital au hors échelle C (HEC) et un début de carrière qui soit incitatif pour les médecins qui sortent d'étude ;

► La revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite et sans contrepartie ;

► L'augmentation sans délai du point d'indice égale à la perte de pouvoir d'achat depuis 2000, à savoir plus de 31,5 % ;

► Le recrutement immédiat de personnels de santé et sociaux en nombre suffisant pour déjà réaliser correctement les missions prévues dans les établissements du second degré ;

► Une profonde réflexion de l'organisation avec des temps d'échange dédiés à la prise en charge des difficultés que présente chaque enfant.

## NE LAISSONS PAS DÉTRUIRE LA SANTÉ SCOLAIRE !

*Les jeunes, les familles et les équipes éducatives ont besoin de réels professionnels de santé et sociaux à l'Education nationale pour repérer, dépister, diagnostiquer, orienter, accompagner !*

*Parce que vous croyez à l'importance de la défense de nos missions de Santé Publique, rejoignez-nous !*

### Bulletin d'adhésion 2026

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Département d'exercice : \_\_\_\_\_ Académie : \_\_\_\_\_

cotisation annuelle 2026	
Retraités	65 euros
Vacataires, contractuels	70 euros
Titulaires 2 <sup>e</sup> classe	110 euros
Titulaires 1 <sup>e</sup> classe	140 euros
Titulaires Hors classe	170 euros

Les cotisations se paient à l'année civile. Il est possible de régler en plusieurs fois.

Les chèques libellés à l'ordre du SMedEN-FO doivent être adressés à :

**SMEDEN FO**  
6/8, rue Gaston Lauriau  
93100 Montreuil

Suite à votre paiement, vous recevrez votre carte d'adhérent et le reçu à usage fiscal : 66 % du montant de la cotisation peuvent être déduits de vos impôts.

Retrouvez nos dernières circulaires sur le site de la FNEC-FP FO dans le rubrique « Publications des syndicats de la fédération » : SMedEN. Médecins Education Nationale FO

<http://fo-fnecfp.fr/>